



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

francophonie

Question écrite n° 12826

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre interroge M. le secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie sur la politique française de la francophonie dans le monde. Forte de 55 pays membres et 13 pays observateurs représentant une population supérieure à 800 millions de personnes, la francophonie constitue une force de proposition importante, et fait face à de nombreux défis, dont la relance de l'usage du français dans les organisations internationales. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les mesures envisagées afin de permettre d'étendre la langue française dans le monde entier.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire évoque à juste titre le potentiel très important que la francophonie institutionnelle constitue pour la politique étrangère de notre pays. La francophonie s'est donné des objectifs ambitieux, énoncés par un cadre stratégique à dix ans, dans les domaines de la consolidation de la démocratie et des droits de l'homme, de la diversité culturelle et linguistique, de l'éducation et de la formation, y compris la diffusion du français, ainsi que du développement durable. Groupant des pays de niveaux socioéconomiques différents, la francophonie offre l'exemple unique d'une organisation qui dépasse les clivages Nord-Sud et dont les membres, parce qu'ils partagent une langue et certains principes, savent se rassembler autour des grandes questions que pose la mondialisation. La responsabilité de l'État dans l'éducation, la lutte contre la fracture numérique ou la protection de la diversité culturelle sont des sujets sur lesquels la francophonie affirme des positions spécifiques et peut exercer une influence qui va au-delà de la seule promotion de la langue française. L'engagement de la francophonie pour conforter la place du français dans la vie internationale, action essentielle citée à juste titre par le parlementaire, illustre bien ce souci de diversité. Mis en oeuvre par l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), le plan pluriannuel pour le français dans les institutions européennes, de 2,2 millions d'euros par an, vise à développer l'usage du français comme langue de travail de l'Union européenne en offrant des cours intensifs aux diplomates et fonctionnaires des nouveaux adhérents appelés à siéger à Bruxelles dans des groupes sans interprétation. On compte cette année plus de 11 000 formations au français. Un plan analogue, d'environ 1,9 million d'euros, se développe en direction des organisations régionales du sud, Union africaine, CEDEAO, COMESA, SADC, groupe ACP, notamment en vue de renforcer les services de traduction et la formation des diplomates africains. L'action au sein du système des Nations unies fait également l'objet d'une politique volontariste de la France, soutenue par les interventions personnelles régulières du secrétaire général de la francophonie, le président Abdou Diouf. À New York, Genève et Vienne, sièges d'organisations multilatérales, des cours de français sont donnés aux diplomates et fonctionnaires européens dans la perspective de la présidence française de l'Union européenne en 2008. Enfin, s'agissant des grands événements médiatiques, l'OIF intervient en faveur du français lors des jeux Olympiques. Le comité d'organisation des XXIXe jeux Olympiques de Pékin en 2008 et l'OIF ont adopté, sous une forme inédite, une convention pour la promotion du français aux jeux Olympiques. Cette convention a été signée le 26 novembre 2007 par M. Jean-Pierre Raffarin, sénateur, ancien Premier ministre, en tant que grand témoin de la francophonie mandaté par le secrétaire général de la francophonie. Ces divers programmes de la

francophonie en faveur de la langue française sont complémentaires des actions menées par la France, à titre bilatéral, avec chacun des pays partenaires. Portée par le mouvement actuel de reconnaissance de la diversité culturelle et par les valeurs humanistes de notre pays, la langue française fait désormais l'objet d'une demande importante à laquelle le Gouvernement répond par un plan en faveur de l'enseignement du français à l'étranger doté de 50 millions d'euros. Les trois régions stratégiques d'expansion sont l'Afrique, où le français accompagne le développement et la solidarité et renforce sa présence audiovisuelle, l'Europe et les grands pays émergents comme la Chine, l'Inde, le Brésil et la Russie où se développe le réseau des Alliances françaises.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12826

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Coopération et francophonie

Ministère attributaire : Coopération et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 décembre 2007, page 7750

Réponse publiée le : 5 février 2008, page 998